



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-91906>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-91906**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Ville de Saint-Ouen

Adresse : MAIRIE DE SAINT-OUEN 6 place DE LA REPUBLIQUE, 93406 Saint-ouen cedex

Coordonnées :

Téléphone : +33 149456805

Courriel : marchespublics@mairie-saint-ouen.fr

Adresse internet : <http://Marches.maximilien.fr/>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FR106

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://Marches.maximilien.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <http://Marches.maximilien.fr/>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Concession de service public relative à l'exploitation des marchés alimentaires

Numéro de référence : DSP-01-2024

CPV - Objet principal : 98390000

Type de marché : Services

Description succincte : La Commune souhaite concéder à titre exclusif et aux frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation) du Concessionnaire, la gestion des marchés alimentaires de la ville. La convention de concession de service public sera conclue pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2025.

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 98390000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR106

Description des prestations : Le Présent Contrat a pour objet de régir la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation des Marchés alimentaires de la ville de Saint-Ouen-Sur-Seine.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Durée de la concession : 36 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Informations complémentaires : La concession confère la responsabilité de la gestion et de l'exploitation des marchés historiques et de proximité de la ville, le Marché Ottino et le Marché Landy et couvre celle des marchés de proximité existants (le marché Debain actuellement en expérimentation) ainsi que la planification et le développement de futurs marchés que la Ville envisage d'installer (marché Payret en option).

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : 1. Lettre de candidature (ou Formulaire DC1* ou DUME) précisant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement et sa forme ainsi que les éléments juridiques relatifs à la structure du candidat : forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux. 2. Justificatif de moins de trois mois de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. 3. Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ou le groupement. En cas de délégation de compétence ou de signature, l'ensemble des actes de délégation de compétence ou de signature devra être produit. 4. Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du Code de la Commande Publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes fournis dans le cadre de la présente consultation sont exacts. 5. Attestation sur l'honneur du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail.

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : 1. Lettre de candidature (ou Formulaire DC1* ou DUME) précisant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement et sa forme ainsi que les éléments juridiques relatifs à la structure du candidat : forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux. 2. Justificatif de moins de trois mois de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. 3. Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ou le groupement. En cas de délégation de compétence ou de signature, l'ensemble des actes de délégation de

compétence ou de signature devra être produit. 4. Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du Code de la Commande Publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes fournis dans le cadre de la présente consultation sont exacts. 5. Attestation sur l'honneur du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail.

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Informations sur les concessions réservées :

Marché non réservé

Conditions liées à la concession :

Conditions d'exécution de la concession : Se reporter aux dispositions de la convention.

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : Les candidats doivent télécharger le dossier de consultation sur le site du profil acheteur. Les candidats transmettent leur dossier de candidature et d'offre via profil d'acheteur de la Collectivité : <https://marches.maximilien.fr/> La visite des ouvrages n'est pas obligatoire mais recommandée. Les candidats qui souhaitent visiter les Marchés historiques dit Ottino et Landy sont tenus de se faire connaître préalablement auprès de la Ville à l'adresse mail : marchéspublics@mairie-saint-ouen.fr Le Présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025. Le contrat actuel prend fin le 31 décembre 2027. Il est porté à l'attention des candidats que les candidatures et les offres sont à remettre conjointement. La présente consultation comprend une option obligatoire consistant en la mise en place du marché de proximité de la Place Payret. Dans un premier temps, la Commission de Délégation de Service Public prévue par l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales agréera les candidatures. Elle émettra, dans un second temps, un avis sur les offres des candidats admis. Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, des négociations pourront être entreprises avec un ou plusieurs candidats. Les négociations seront menées par la personne habilitée à signer la convention ou son représentant. A l'issue de ces négociations, il sera procédé à la transmission au Conseil Municipal du rapport relatif à l'analyse des propositions ainsi que des motifs du choix du candidat proposé par l'exécutif et l'économie générale de la convention. Le Conseil Municipal délibérera sur le projet de convention qui lui sera soumis.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal Administratif de Montreuil

Adresse : 7, rue Catherine Puig (niveau 206 rue de Paris), 93558 Montreuil Cedex

Coordonnées :

Courriel : Greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Adresse internet : <http://Montreuil.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes Référé pré-contractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 et R 551-7 à R 551-10 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux article R 412-1 à R 532-4 du CJA et pouvant être exercé dans un délai de deux (2) mois suivant la notification ou la publication de la décision (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction, en contestation de validité du contrat ouvert aux candidats évincés et aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. A titre indicatif, le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/08/2024